

ASPECTS JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET COMPTABLES D'UN ACTIF 14H

Objectifs de la formation :

- Etre apte à appréhender les aspects juridiques et réglementaires.
- Etre capable de naviguer dans le cadre juridique et réglementaire lié à l'asset management immobilier, en assurant la conformité et en minimisant les risques.

Pour le public immobilier bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.



Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle. Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine). Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 14h sur 2 jours

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités et délais d'accès : Formation en Intra de 1 à 12 participants maximum.

Un délai d'un mois sera nécessaire entre la demande client et la mise en œuvre de la session ou du planning des sessions sur l'année. L'inscription peut se faire 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'OPCO* pour les formations Intra. La formation démarre à la signature de la convention* et les dates sont convenues en accord avec le client. *Nota : En cas de subrogation auprès d'un OPCO, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge

Tarif présentiel en Inter : 750€ HT soit 900€ TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 650€ HT soit 780€ TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail : contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier
depuis 14 ans, diplômée de l'ICH
(Institut de la Construction et de
l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Evaluation sommative au travers d'un
questionnement tout au long de la
formation.

Evaluation de la formation par un QCM
pour mesurer l'atteinte des objectifs avec
un taux de bonnes réponses au minimum
de 70%, une appréciation globale de la
formation permettra aussi de valider la
formation même si vous n'avez pas atteint
70%.

Evaluation à chaud par questionnaire sur
le niveau de satisfaction,
Moyenne obtenue 9,4/10 pour 222
stagiaires et 26242 heures de formation
dispensées sur 2024/2025



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : En fonction du handicap du stagiaire, nous étudierons les éventuels aménagements spécifiques qui pourront être étudiés en collaboration avec le stagiaire (outils, rythmes, ou modalités particulières adaptés au handicap exprimé)
- Les + de la formation : Permet de valider les heures de formation obligatoire dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

- Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous- groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.
- Au redémarrage de la session, un feed back doit-être effectué par rapport à la session précédente.
Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Programme sur 2 Jours

Jour 1

1) Tour de table

Présentation du programme
Tour de table
Règles de vie
QCM de positionnement

2) Législation immobilière

Présentation des lois et règlements principaux affectant
la gestion des actifs immobiliers :
Droit de la propriété.
Loi ALUR, Loi Pinel, et autres cadres juridiques récents.
Réglementation sur la location (baux commerciaux,
logements).
Jurisprudence et impacts pour les propriétaires et
gestionnaires.

3) Conformité et gestion des risques juridiques

Identification des risques juridiques : conflits de propriété,
contrats, non-conformité.

L'encadrement

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail : contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers d'un questionnaire tout au long de la formation.

Évaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%, une appréciation globale de la formation permettra aussi de valider la formation même si vous n'avez pas atteint 70%.

Évaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction, Moyenne obtenue 9,4/10 pour 222 stagiaires et 26242 heures de formation dispensées sur 2024/2025



Audit et suivi de la conformité :
Normes de sécurité et d'accessibilité.
Règlementation énergétique et environnementale.
Plans d'action pour limiter les risques : recours et arbitrages.
Étapes pour garantir la conformité : documents nécessaires, audits réguliers.

Jour 2

4) Les aspects fiscaux et comptables

Cadre fiscal applicable à la détention d'un patrimoine immobilier :
Taxe foncière, TVA, et impôts spécifiques.
Régimes fiscaux avantageux pour les investisseurs (SCPI, dispositifs fiscaux).
Comptabilité immobilière :
Suivi des revenus locatifs et charges.
Amortissement des biens immobiliers.
Rapports financiers : bilans, budgets prévisionnels.
Fiscalité des transactions : achat, vente et transmission d'actifs.

5) Cadres spécifiques liés au patrimoine immobilier

Gestion des immeubles en copropriété : obligations responsabilités.
Particularités des immeubles tertiaires :
Décret tertiaire : obligations légales et stratégies de mise en conformité.
Aspects liés aux transformations et rénovations (exemple : transformation de bureaux en logements).

6) Perspectives et innovations

Évolutions juridiques et fiscales impactant le secteur immobilier.
Intégration des outils numériques pour faciliter la conformité et la gestion comptable.
Préparer l'avenir : adaptation aux nouvelles normes et optimisation fiscale.

7) Test de positionnement des acquis

QCM

8) Bilan de la formation

Tour de table